

## ANNEXE 1

### DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ

**(MISE À JOUR 315-1-2026 LE 12 MARS 2026)**

Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations sanitaires (Programme Écoprêt)

Remarque : L'aide financière est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt requis.

Nom du demandeur	
Adresse de la propriété	
Numéro matricule	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

Je souhaite bénéficier du financement par règlement d'emprunt offert par la municipalité de Mont-Blanc pour acquitter en tout ou en partie le coût des travaux de mise aux normes de l'installation sanitaire à l'adresse susmentionnée.

Je reconnais que l'installation sanitaire qui dessert ma propriété est non conforme et que les travaux de mise aux normes sont assimilés à une intervention de la Municipalité au sens de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales et que le prêt consenti en vertu de ce programme est assimilé à une créance prioritaire de la Municipalité à l'égard de mon immeuble.

Je comprends que le taux d'intérêt ne sera connu qu'au moment du financement de l'emprunt.

Je comprends que cette aide financière devra être remboursée par l'imposition d'une compensation sur ma propriété, laquelle sera prévue aux termes du règlement d'emprunt qui finance le programme, cette compensation étant assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière.

### **RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE**

Documents requis pour l'analyse d'une demande d'admissibilité :

- Annexe 1 « demande d'admissibilité dûment remplie ;
- Si applicable, procuration signée par l'ensemble des propriétaires et par laquelle ils désignent un représentant officiel ;
- L'attestation d'inspection de l'état de fonctionnement de l'installation sanitaire (annexe A du *Règlement sur la gestion des installations sanitaires numéro 310-2024*) soulevant un élément incorrect ou un rejet des eaux usées dans l'environnement si l'installation a été construite après le 13 août 1981;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation
- Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisé par une personne qui est membre en règle d'un ordre professionnel qualifié (ingénieur ou technologue professionnel) conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, Q-2, r.22) ;

- Les plans et devis des travaux ainsi que la facture détaillée et ventilée des services rendus par le ou les professionnels qualifiés ;
- Au moins une (1) soumission\* par une entreprise spécialisée détenant des licences appropriées et valides relativement à la construction ou la mise aux normes d'installations sanitaires, indiquant la nature précise des travaux à réaliser ainsi que le prix détaillé et ventilé, incluant les taxes applicables ;
- Tous les documents exigés en vertu du *Règlement sur l'application et la réglementation d'urbanisme numéro 193-2011* relatifs à une demande de certificat d'autorisation pour installations septiques (ex. formulaire de demande) ;
- Tout autre document jugé pertinent afin de confirmer le respect des conditions du présent règlement.

\* Il est fortement suggéré de demander au minimum deux soumissions afin d'obtenir le meilleur prix.

---

En foi de quoi, j'ai signé,

Nom en lettre moulées	Signature	Date

**Joindre la procuration lorsqu'applicable.**

**Certificat d'admissibilité (réservé au service de l'urbanisme et de l'environnement)**

Demande admissible <input type="checkbox"/>	Demande refusée <input type="checkbox"/>
Signature	Date
Nom	Fonction

Transmettre la demande et les documents préférentiellement par courriel ou par la poste :

Municipalité de Mont-Blanc  
 Service de l'urbanisme et de l'environnement  
 100, place de la Mairie  
 Mont-Blanc, Québec,  
 J0T 2G0  
 Courriel : [urbanisme@mont-blanc.quebec](mailto:urbanisme@mont-blanc.quebec)